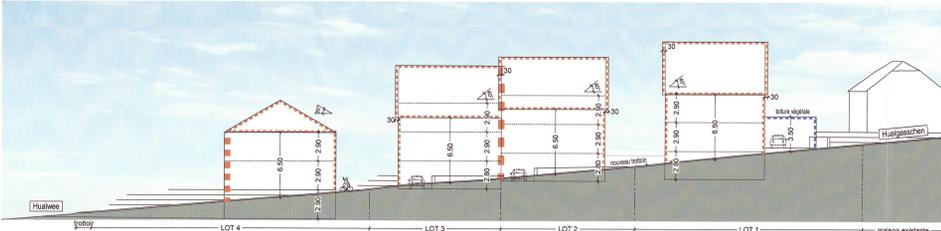
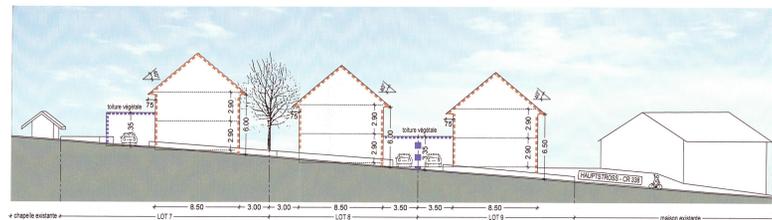


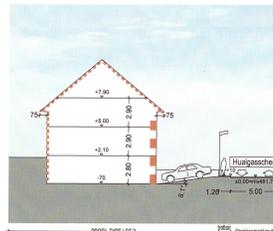
COUPE 1



COUPE 2



COUPE 3



COUPE 2'



LOT 1

HAB-ru	II
0.29	0.44
mi	hc-6.50 30-40°
	t2/tv

LOT 2, 3

HAB-ru	II
0.32	0.64
mj	hc-6.50 30-40°
	t2

LOT 4

HAB-ru	II
0.21	0.43
mi	hc-6.50 30°
	t4

LOT 5, 6

HAB-ru	II
0.22	0.51
mj	hc-6.50 30-40°
	t2

LOT 7

HAB-ru	II-III
0.29	0.43
mi	hc-6.00 30-40°
	t2/tv

LOT 8, 9

HAB-ru	II-III
0.28	0.40
mj	hc-6.50 30-40°
	t2/tv

PROPOSITION D'INTEGRATION
DANS LE TISSU RURAL EXISTANT
ecart réduit de 6.50 > 6.00m
(réponse au point B.1 de l'avis ministériel)



PROPOSITION D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR
HUALGÄSSCHEN / HUALWEE
(réponse au point B.3 de l'avis ministériel)



PROPOSITION D'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX
(réponse au point B.4 de l'avis ministériel)

LEGENDE:

Zones définies au PAG:

- HAB-1 Zones d'habitation 1
- HAB-2 Zones d'habitation 2
- ZMC Zones mixte à caractère central
- ZMU Zones mixte à caractère urbain
- ZMR Zones mixte à caractère rural
- ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics
- ZAE Zones d'activités économiques etc.
- PAP

SURFACE TOTALE DU P.A.P.

- Surfaces lots 4 006.30 m²
- Aire de jeux* 433.93 m²
- Chemins piétonniers & rue* 525.50 m²
- Parking public* 2.22 m²
- Surface total : 4 967.95 m²**
- * Terrains à céder à la commune: 961.65 m² = 19.36 %

Délimitation du PAP

Nombre d'étages pleins:

- II limite supérieure
- I-II limite inférieure et supérieure
- II obligatoire

Hauteur des constructions:

- hc-x hauteur à la corniche de x m
- ha-x hauteur à l'acrotère de x m
- hf-x hauteur au faite de x m

Types et dispositions des constructions:

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- mi maisons isolées
- mj maisons jumelées
- mb maisons en bande

Implantation des immeubles:

- alignement obligatoire constructions principales
- alignement obligatoire dépendances
- limites minima/maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
- limites minima/maxima de surfaces constructibles pour dépendances

Délimitation des lots/parcelles:

- Délimitation de zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
- Lots privés constructibles
- Terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:

- pourcentage minimal de logements par immeuble
- pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
- pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:

- EVP espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- EVp espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- ADJ aires de jeux
- plantations existantes
- plantations projetées
- arbres à conserver

Voies de circulation:

- rues
- aires de stationnement/emplacements publics
- chemins piétonniers/pistes cyclables

Formes des toitures:

- orientation du faite
- tp toiture plate
- tx toiture à x versants, degré d'inclinaison
- tm toiture mansardée
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
- respect de conditions d'intégration déterminées

Définitions supplémentaires:

- HAB-ru Zones d'habitat à caractère rural
- accès privés
- PP aires de stationnement / emplacements privés
- rétenion d'eau de pluie
- tv toiture végétale, "verte"
- ligne de niveau - terrain existant
- ligne de niveau - terrain nivelé

vu et approuvé par le conseil communal
Honnescheid, le 05.07.2010
Le Conseil Communal.
Jean-Marie HALSDORF

Référence: 16/20/133 C
Le présent document appartient
à ma décision de ce jour.
Luxembourg, le 17/07/2010
Le Ministre de l'Intérieur
et à la Grande Région
Jean-Marie HALSDORF

A 10.08.2010 PROPOSITIONS SUITE A L'AVIS MINISTERIEL & RDV COMMUNE			
indice	date	modification(s)	
sujet			
PAP lotissement "HAUPTSTROOSS" A LIELER			
Hauptstrooss-Hualwee Hualgässchen-LIELER			
maître de l'ouvrage			
A. DICATO s.à.r.l.			
4, rue du Moulin		L-9126 SCHIEREN	
document	date	dessiné	
PROJET P.A.P.	30/07/2009	AP	
vue en plan	échelle	contrôlé	
coupes	1/250	*	
	plan n.	indice	
	P-449 - 003	*	